

Q.—Elles forment un conseil, n'est-ce pas? R.—Oui.

Q.—Et tiennent des réunions? R.—Elles sont supposées en tenir.

Q.—Les autres religieuses, je suppose, n'assistent pas aux réunions? Ou y assistent-elles? R.—Non. La Secrétaire générale est supposée prendre les minutes de l'assemblée, si on l'y appelle.

Q.—Quand on l'appelle, c'est dans le but d'inscrire les minutes? R.—Quand on l'appelle, oui.

Q.—Vous dites donc qu'en 1916 il y eut une élection? R.—Il y en eut une le 19 juillet 1916.

Q.—Par le chapitre général, n'est-ce pas? R.—Oui.

Q.—Et comment ce chapitre est-il formé? R.—Le chapitre général comprend les Supérieures locales de chaque Maison, chaque Maison étant représentée par une déléguée.

Q.—Une déléguée de chaque Maison? R.—Oui, et les Soeurs, professes depuis huit ans, et qui demeurent à la Maison mère.

Q.—Il y a donc une représentante de chaque Maison, plus les religieuses professes depuis huit ans et qui demeurent à la Maison mère? R.—Oui, y compris les membres du conseil: la Supérieure générale et les membres du conseil.

Q.—Outre la Maison mère, combien d'autres Maisons y a-t-il? Combien de succursales, pourrait-on dire? Y en a-t-il beaucoup? R.—Treize ou quatorze.

Q.—Et où sont-elles situées? Sont-elles toutes en Ontario? R.—Non, pas toutes. Voulez-vous que je les énumère?

Q.—C'est peut-être ce qu'il y aurait de plus court? R.—Eh bien, Ste. Marie-du-Lac.

Q.—On va citer souvent ce nom, Qu'est-ce que c'est? R.—C'est actuellement un orphelinat. Il ne fut pas d'abord bâti pour être exclusivement un orphelinat, mais il n'est que cela à présent. Ensuite, Brockville.

Q.—Qu'est-ce que c'est? R.—Un hôpital; on y tient aussi une école de garçons.

Q.—Mais cette dernière est une institution? R.—Le tout ne forme qu'un établissement. Ensuite il y a Prescott, Smith's Falls.

Q.—Qu'est-ce que c'est? R.—Un hôpital. Ensuite il y a Perth, Ontario, et Chesterville, et Trenton. Il y a aussi une Maison à Arnprior, et une autre à Glennevis, Ont.

Q.—Où est ce Glennevis? R.—Je crois que c'est dans le comté de Stormont et Glengarry. Et puis il y a une Maison à Moose Jaw, Sask., une Maison à Daysland, Alta., et une autre à Tweed, Ont.

Q.—Croyez-vous en avoir donné la liste maintenant? R.—Oui, je le crois.

Q.—En tous cas, on peut, dire, pour résumer vos paroles, que les Maisons se trouvent dans l'Ontario, ou dans l'Alberta, ou dans la Saskatchewan? R.—Oui.

Q.—Et une Maison seulement dans l'Alberta, et une seule aussi dans la Saskatchewan? R.—C'est exact.

Q.—Et les autres sont dans l'Ontario? R.—Oui.

Q.—Pour en finir avec ce sujet, y a-t-il une Maison de votre Ordre ayant une communauté dans la Province de Québec? R.—Non, pas une.

Q.—Donc, prites-vous un parti quelconque au mois d'avril à l'élection de 1916? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous? R.—J'écrivis à la Supérieure générale le rapport exigé par la constitution.

Q.—Qu'exige de vous la constitution? R.—Que chaque Soeur envoie à la Supérieure générale, trois mois avant l'élection, un rapport qui expose comment, dans la localité, on a observé les statuts et les règlements, et comment a été accompli le travail de charité.

Q.—Comment on observe les statuts et les règlements, et comment a été accompli le travail de charité, c'est bien cela? R.—Oui, dans sa localité. Q.—Montrez-moi ce rapport.

M. McCarthy.—Nous n'en avons pas. Nous ne l'acceptons pas.

Q.—Avez-vous une copie du rapport que vous avez envoyé? R.—J'en ai une, mais je ne l'ai pas ici.